



Mamoudzou, le 17 octobre 2016

**Communiqué de presse du Président du Conseil départemental****Affaire suivie par :**  
**Ahamada OUSSENI**

Ligne directe : 0269 64 92 77

:mail : [ahamada.ousseni@cg976.fr](mailto:ahamada.ousseni@cg976.fr)**Objet : SPASAD**

*Afin de clore la polémique infondée sur le projet avorté du service polyvalent d'aide et de soins à domicile (SPASAD), je souhaite verser à votre parfaite information les éléments suivants :*

*La commission d'appel à projets, présidée conjointement par l'ARS et le Conseil départemental, s'est réunie le 8 juin 2016, toute la journée, pour sélectionner le dossier répondant au mieux au cahier de charges relatif à la création d'un service polyvalent d'aide et de soins à domicile intégré (SPASAD) de 57 places, dont 17 pour les personnes en situation de handicap et 40 pour les personnes âgées de 60 ans et plus.*

*Le dernier délai pour le dépôt des candidatures a été fixé le vendredi 18 mars 2016.*

*En commun accord avec l'ARS, tous les projets en format papiers ont été déposés à l'accueil de l'ARS, avec accusé de réception. Aucun dossier n'a été déposé au CD.*

*C'est la raison pour laquelle l'ouverture des plis a eu lieu à l'endroit même où les dossiers de candidature ont été déposés, à savoir à l'ARS. Lors de cette ouverture, ont été présents que deux techniciens, l'un de l'ARS et l'autre du CD.*

*Après que les critères de recevabilités aient été vérifiés, 4 dossiers sont retenus :*

- APAHG,
- Dagoni Service,
- Fikira Djema,
- Croix rouge Mayotte.

*Il est à noter que la séance de l'ouverture des plis est déroulée loin de la commission d'appel à projet et par conséquent, en l'absence des élus du département.*

*Deux mois après l'ouverture des plis, le CD et l'ARS, dans une lettre commune, ont convoqué, le 8 juin 2016, les membres de la commission d'appel à projet pour sélectionner, après audition des porteurs de projet, le dossier répondant au mieux au cahier de charges. Ce même jour, sont aussi convoqués les candidats pour qu'ils soient entendus par les membres de la commission composée de :*

- 2 représentants de l'ARS,
- 2 représentants du CD,
- 2 représentants du FMAPAR,

- 1 représentant d'ADAPEI,
- 1 représentant d'APEAHDM,
- 1 représentant de l'UDAF,
- 1 représentant des personnalités qualifiées.

Les candidats, à tour de rôle, ont été auditionnés par les membres de jury qui ont proposé chacun, librement, une note correspondant à la prestation du porteur de projet. Des échanges, évidemment, ont lieu dans la salle avec les candidats pour mieux argumenter et éclairer leurs dossiers.

C'est ainsi que les membres de la commission d'appel à projets, à une différence d'un ½ point, ont classé le projet de l'association Fikira Djema avec son partenaire Age et Vie, au premier rang car aux yeux du jury, cette association était le plus conforme aux critères fixés dans le cahier des charges.

Le vice-président en charge de l'action sociale sous mon autorité, a parfaitement rempli sa mission dans les contours de la délégation qui lui est conférée et n'a pas manqué de m'en rendre compte à chaque stade de l'évolution de ce dossier.

C'est la raison pour laquelle par correspondance en date du 28/07/2016, j'ai répondu au Directeur de l'A.R.S (courrier référencié DIM/OS/2016/74 pour m'étonner de sa décision d'aller à l'encontre du travail sérieux et objectif du jury et faire le choix de la croix Rouge qui n'est que 2ème.

La réactivité avec laquelle le Vice-Président a fait montre, nous permet de relancer dans l'esprit du droit commun, les autorisations liées au service d'aide à domicile (SAAD) qui est une compétence reconnue d'un département et ceci en vertu de la loi du 28/12/2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

J'ai constaté à regret le comportement de la collègue Armamie ABDOUL-WASSION qui dans son communiqué presse en date du 13 octobre 2016 a manqué une occasion de solidarité avec son collègue de la majorité et l'appelle à plus de loyauté et de solidarité et à s'inscrire dans une dynamique collective au service des mahorais.

Les nombreux résultats obtenus dans l'action sociale en moins de 2 ans (IGAS, sérénité retrouvée, organisation de service, reconnaissance de l'aide sociale à l'enfance....) sont la résultante d'une complicité et d'une confiance entre le chef de l'exécutif que je suis et mon vice-président en charge de la 1ère compétence du département et ses équipes.

C'est cette même confiance que je compte mettre à profit pour avancer et réussir cette mandature.

Cette polémique qui est aujourd'hui derrière nous, est aux antipodes des aspirations de nos compatriotes, raison pour laquelle j'en appelle au sens de responsabilité de chacun aux services des Mahorais.

Le président du conseil Départemental

Soibahadine IBRAHIM RAMADANI

